

Algeria CPD Summary Results Matrix

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
PSMT 1 Survie et développement du jeune enfant	Résultat Stratégique 1. D'ici à 2011, le nombre de nouveaux-nés et des mères enceintes, décédés est réduit de 25%.	RS.1.1. Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (TMM5) 2004 : 35,5 pour 1000 RS.1.2. Taux de mortalité Infantile (TMI): 2004 : 30,4 pour 1000 RS.1.3. Taux de mortalité néonatale (TNN) 2002 : 67.5% de la TMI RS.1.4. Taux de mortalité maternelle (TMM) : 117 pour 100000 en 1999 et 96.8 pour 100000 en 2005.	- cf. RNOMD, Algérie, Juillet 2005 (Données initiales). - MICS III (2006) - Rapports annuels sur la santé des algériens (MSPRH) - MICS IV (2010) (RS.1 à RS1.3) - Enquête nationale sur la mortalité maternelle, 1999 (Données de base) - Estimations annuelles du MSPRH - Enquête régionale sur la mortalité maternelle et néonatale (avec participation de l'Algérie), 2007 (RS.1.4)	MSRPH UNFPA Commission Nationale VIH/SIDA ONUSIDA	Effet UNDAF (1) D'ici à 2011, l'accès équitable à une santé, à une éducation et à une formation, de qualité, à un emploi décent et à un environnement protecteur contre les risques, y compris le VIH/SIDA est renforcé (Effet 1.1) (Produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.7). Objectif MDE : Promouvoir une existence meilleure et plus saine OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans OMD 5 : Améliorer la santé maternelle CDE : Droit à la Santé
	Effet.1.1. Les structures de santé, notamment dans les régions	E.1.1. Pourcentage de	- Rapports issus des systèmes de		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
	d'intervention prioritaire offrent des services de qualité en matière de santé maternelle et infantile.	centres de santé, dans les régions d'intervention prioritaires, présentant les critères de qualité minimum pour la prise en charge de la santé maternelle et infantile	surveillance des Programmes du MSPRH (mensuels et annuels) - Evaluations initiale et finale des centres de santé ciblés par rapport à des critères de qualité standards (2007, 2010)		
	Effet.1.2. Les parents et les mères en particulier connaissent les règles de prévention des situations de danger pouvant affecter la santé et le développement du jeune enfant, du nouveau né ; de la femme enceinte et de la mère.	E.1.2. Pourcentage de parents et de mères qui connaissent et mettent en application les règles de prévention des situations de danger pouvant affecter le développement du jeune enfant, du nouveau né, de la femme enceinte et de la mère	- MICS III (2006) - MICS IV (2010) (pour Développement de l'enfant) - Enquêtes initiale et finale sur les connaissances et pratiques des parents et des mères des règles de prévention des situations de danger pouvant affecter le développement du jeune enfant, du nouveau né, de la femme enceinte et de la mère (2007, 2009)		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
<p>PSMT2</p> <p>Education de base et égalité des genres</p>	<p>Résultat stratégique 2. D'ici à 2011, 90% des enfants de 5 ans bénéficient d'une éducation préscolaire de qualité et tous les enfants âgés de 6 à 15 ans sont inscrits à l'école et bénéficient d'une éducation de qualité et les jeunes analphabètes âgés de 15 à 24 ont accès à une éducation de qualité.</p>	<p>RS.2.1. Taux d'inscription des enfants de 5 ans dans l'éducation préscolaire</p> <p>RS.2.2. Pourcentage d'enfants scolarisés âgés entre 6-15 ans ayant le niveau de connaissances de base requis (TNS¹: 96,80%, 2004)</p>	<p>- MICS III (2006, donnée de base)</p> <p>- MICS IV (2010)</p> <p>- Rapports annuels du Ministère de l'Education, Sous Direction du Préscolaire <i>(RS.2.1)</i></p> <p>- MICS III (2006, donnée de base)</p> <p>- MICS IV (2010)</p> <p>- Statistiques annuelles du Ministère de l'Education (Pour le taux de scolarisation)</p> <p>- Evaluation des acquis scolaires, 2007 et 2011 (pour les connaissances de base) <i>(RS.2.2)</i></p> <p>- Statistiques annuelles du Ministère de</p>	<p>Ministère de l'Education Nationale</p> <p>ONAEA</p> <p>Associations de lutte contre l'analphabétisme</p>	<p>Effet UNDAF (1) D'ici à 2011, l'accès équitable à une santé, à une éducation et à une formation, de qualité, à un emploi décent et à un environnement protecteur contre les risques, y compris le VIH/SIDA est renforcé (Effet 1.1) (Produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.7).</p> <p>Objectif MDE : Pour une éducation de qualité</p> <p>OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous</p> <p>CDE : Droit à l'éducation</p>

¹ TNS: Taux Net de Scolarisation

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
		<p>RS.2.3. Taux de fréquentation des enfants inscrits en 1^{ère} année primaire d'une classe de préscolaire <i>(Taux de couverture préscolaire dans les structures du MEN : 3,5%)</i></p> <p>RS.2.4. Taux d'abandon des enfants scolarisés âgés entre 6-15 ans</p> <p>RS.2.5. Taux de transition au niveau moyen</p> <p>RS.2.6. Taux de transition au niveau secondaire</p> <p>RS.2.7. Taux de scolarisation au niveau universitaire</p> <p>RS.2.8. Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15-24 ans <i>(90,1% en 2002)</i></p>	<p>l'Education <i>(RS.2.3 à RS.2.8)</i></p>		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
	Effet 2.1. Les classes préscolaires sont créées selon les normes et standards de qualité et les éducateurs formés pour dispenser une éducation d'éveil et d'épanouissement.	<p>E 2.1.1. Nombre de classes préscolaires créées et correspondant aux normes standards de qualité</p> <p>E 2.1.2. Pourcentage d'éducateurs du préscolaire ayant les compétences requises pour dispenser une éducation d'éveil et d'épanouissement</p>	<p>- Recensement et évaluations périodiques des classes préscolaires (Ministère de l'Education)</p> <p>(E 2.1.1.)</p> <p>- Evaluation des compétences des éducateurs du préscolaire par rapport à des normes standards de qualité (2006, 2010)</p> <p>(E 2.1.2.)</p>		
	Effet 2.2. Les personnels de l'éducation (chefs d'établissement, inspecteurs et enseignants) maîtrisent et pratiquent les approches et les méthodes modernes d'éducation.	E 2.2. Pourcentage du personnel de l'éducation qui maîtrisent et pratiquent les approches et les méthodes modernes d'éducation	Evaluation de l'application des approches et des méthodes moderne d'éducation au niveau du personnel éducateur (2009)		
	Effet 2.3. les classes d'alphabétisation sont ouvertes aux jeunes analphabètes âgés de 15 à 24 ans et offrent une éducation de qualité	E 2.3. Taux de fréquentation des jeunes analphabètes âgés de 15-24 ans des classes d'alphabétisation qui	<p>- MICS III (2006, Donnée initiale)</p> <p>- MICS IV (2010)</p> <p>- Statistiques du</p>		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
		correspondent aux standards de qualité	Ministère de l'Éducation (Office National d'Alphabétisation) (E 2.3.)		
MTSP 3 & MTSP 4 VIH/SIDA et enfants & Protection de l'enfant	Résultat Stratégique 3. Les enfants et les adolescents des deux genres ayant des besoins spécifiques bénéficient de leur droit à un environnement protecteur renforcé par un cadre législatif adéquat et des institutions offrant des services de qualité.	RS3. Existence d'un système de protection des enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques, incluant le suivi et le signalement, la prévention et la prise en charge	Analyse systématique et institutionnelle du système de protection de l'enfant (2009)	Ministère de la Justice Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale Commission nationale de lutte contre le VIH/SIDA ONUSIDA	Effet PNUAD (1) D'ici à 2011, l'accès équitable à une santé, à une éducation et à une formation, de qualité, à un emploi décent et à un environnement protecteur contre les risques, y compris le VIH/SIDA est renforcé (Effet 1.1) (Produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.7). MDE : Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence OMD ; Article VI. Protéger les groupes vulnérables CDE : Droit à la protection
	Effet.3.1. Le cadre législatif de protection sociale et judiciaire des enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques est consolidé et les textes législatifs promus et mis en vigueur.	E.3.1.1. Compatibilité de la législation algérienne à la CRC en matière de protection des enfants E.3.1.2. Existence de textes d'application des lois sur la protection de	Etude analytique et comparative entre la législation algérienne et la CRC, en matière de Protection, et définition des mesures d'application (2008) (E.3.1.1. et E.3.1.2.)		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
		l'enfant			
	Effet 3.2. Les programmes et les institutions de protection sociale et judiciaire sont renforcés et mis à niveau selon les standards de qualité	<p>E 3.2.1. Proportion d'institutions intégrées dans le système de protection et habilitées à protéger les enfants ayant les besoins spécifiques selon les standards internationaux</p> <p>E 3.2.2. Proportion du personnel du système de protection ayant les compétences requises pour la protection des enfants ayant des besoins spécifiques</p>	<p>Analyse systématique et institutionnelle du système de protection de l'enfant (2009)</p> <p>(à combiner avec RS.3)</p> <p>(E.3.2.1. et E.3.2.2.)</p>		
	Effet 3.3. Les parents sont habilités à prévenir et à prendre en charge les situations de danger susceptibles d'affecter les enfants et les adolescents des deux genres.	E 3.3. Proportion de parents habilités à protéger les enfants et les adolescents, des deux genres, contre les situations de danger	<p>- MICS III (2006)</p> <p>- MICS IV (2010) (pour Discipline de l'enfant)</p> <p>- Enquête sur les connaissances et pratiques des parents sur la protection des enfants et des adolescents contre</p>		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
			les situations de danger (2007, 2009) <i>(à combiner avec enquête E 1.2.)</i>		
	Effet 3.4. Les jeunes et les adolescents connaissent les effets négatifs des fléaux sociaux, notamment la toxicomanie et le VIH/SIDA.	E 3.4. Pourcentage de jeunes ayant les connaissances et les attitudes saines pour se protéger contre le VIH/SIDA, la toxicomanie et les autres fléaux sociaux	Enquête CAP auprès des jeunes sur le VIH/SIDA, la toxicomanie et les autres fléaux sociaux (2008)		
MTSP 5 : Plaidoyer et partenariats pour les droits de l'enfant et de l'adolescent.	Résultat stratégique 4. D'ici à 2011, les enfants des deux genres jouissent de leurs droits et bénéficient des effets induits par les politiques et les partenariats nationaux développés en leur faveur.	RS 4. Degré d'application de la CRC en Algérie	Analyse comparative entre la CRC et les mesures entreprises par l'Etat Algérien pour son application (2008) <i>(pouvant être combinée avec E3.1.)</i>	- Réseau d'ONG pour la promotion des droits de l'enfant - Ministère des Affaires Etrangères - Commission nationale des droits de l'homme - Parlementaires - Médias	Effet PNUAD (3) D'ici à 2011, le cadre Institutionnel est renforcé et modernisé pour accompagner les réformes prioritaires (Produit 3.3.1) OMD : Article V. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance CDE : Article 4 (Mise en œuvre des droits), article 42 (Faire largement connaître la convention) et article 44 (rapports périodiques au comité des droits de l'enfant)
	Effet 4.1. Les détenteurs d'obligation (parents, enseignants, responsables et décideurs)	E.4.1. Nombre de détenteurs d'obligation dans les	Enquête auprès des détenteurs d'obligations		

Résumé de la matrice des résultats: Programme de coopération 2007-2011 – Gouvernement Algérien – UNICEF					
PSMT UNICEF	Résultats attendus/ Base des données	Indicateurs de suivi	Moyens de vérification	Partenaires principaux	Principaux résultats contribuant à:
	connaissent et adoptent des comportements positifs à l'égard des droits des enfants et des jeunes.	secteurs social et juridique connaissant leurs obligations vis-à-vis des enfants et les mettant en application	(parents, enseignants, responsables et décideurs) sur leurs connaissances et perceptions des droits de l'enfant et analyse de leurs capacités à les mettre en application (2009)		
	Effet 4.2. Des politiques novatrices et des partenariats nationaux et internationaux sont développés pour mettre en application les engagements en faveur des enfants et des jeunes.	E 4.2. Existence de politiques novatrices et de partenariats internationaux au profit des enfants et des jeunes	Analyse des politiques nationales en faveur des enfants et des jeunes (2008) <i>(pouvant être combinée avec RS4)</i>		
	Effet 4.3. Un système d'information et de suivi des droits de l'enfant est mis en place et les progrès réalisés sont documentés et diffusés	E 4.3.1. Existence d'un système intégré de suivi des droits de l'enfant E 4.3.2. Périodicité d'un rapport national sur la situation de l'enfant E 4.3.3. Utilisation de DEVInfo comme base de données pour le suivi des droits de l'enfant	Evaluation rapide du système d'information existant pour le suivi des droits de l'enfant (2009)		